



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 22464

Numéro SIREN : 528 143 340

Nom ou dénomination : 4EVERCARE

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2014 sous le numéro de dépôt 53169



1405323001

DATE DEPOT : 2014-06-16

NUMERO DE DEPOT : 2014R053169

N° GESTION : 2010B22464

N° SIREN : 528143340

DENOMINATION : 4EVERCARE

ADRESSE : 31 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 2014/06/11

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

R1 11/2/14



Audit Conseil Holding

Audit Conseil Holding  
58, bis rue de la Chaussée d'Antin  
75 009 Paris  
Tél. : 01.53.20.44.80  
Fax : 01.53.20.44.85

Greffe du tribunal  
de commerce de Paris  
Acte déposé le :

16 JUIN 2014

Sous le N° :

53169 R

10B 22464

## 4EVERCARE

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL 4EVERCARE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Articles L.223-43 et L.224-3 du Code de commerce



4EVERCARE  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 15 000 Euros  
31, rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS  
Paris 528 143 340

Ce rapport contient 2 pages

**4EVERCARE**  
**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL 4EVERCARE EN S.A.S.**

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné le 16 mai 2014 par décision unanime des associés et en application des articles L.223-43 et L.224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et le cas échéant sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- le cas échéant, elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été arrêtés par l'assemblée générale et n'ont pas fait l'objet de diligences visant à leur certification.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

Fait à Paris, le 11 juin 2014

**AUDIT CONSEIL HOLDING**  
*Commissaire à la transformation*

*Représenté par Yves Alain ACH*  
Associé

